

ARRETE DU MAIRE

N°24-449

OBJET : DELEGATION DE FONCTIONS D'OFFICIER D'ETAT CIVIL A MONSIEUR PHILIPPE DELOUX, CONSEILLER MUNICIPAL

Nous, Maire de la Ville de Leers,

Vu l'article L. 2122-32 du code général des collectivités territoriales relatifs aux fonctions exercées par le Maire en sa qualité d'officier d'état civil ;

Vu l'article L. 2122-18 du code général des collectivités territoriales autorisant le Maire à déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et à des membres du conseil municipal ;

Considérant, dans un souci de bonne administration, la nécessité de déléguer les fonctions d'officier de l'état civil à Monsieur Philippe DELOUX, conseiller municipal le 19 octobre 2024,

ARRETONS :


Article 1 : Monsieur Philippe DELOUX, conseiller municipal, est délégué à l'effet d'exercer les fonctions d'officier d'état civil le 19 octobre 2024 et de célébrer le mariage de Monsieur Julien, Pierre, Raphaël MOLINET et Madame Gabriela, Marivel SEGURA.

Cette délégation s'exercera sous la surveillance et la responsabilité de Monsieur le Maire.

Article 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois suivant sa publication ou sa notification à l'intéressé.

Article 3 : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à M. le Préfet du Nord, à Madame la Procureure de la République, affiché et publié et notifié à Monsieur Daniel Bourgois.

Fait à Leers, le 09 août 2024


Le Maire,
Conseiller métropolitain,
Jean-Philippe ANDRIÈS